

Règlement de la randonnée pédestre du Val de Brenne organisée par le Café Associatif Neuvilleois le 8 mars 2026

Manifestation déclarée en Préfecture



LA MANIFESTATION :

La randonnée du Val de Brenne a pour vocation de rassembler des marcheurs de tous les âges et de tous les niveaux dans un esprit de pratique non compétitive et non chronométrée.

- Les inscriptions sont ouvertes le jour de l'organisation de 8 à 10h. Plusieurs circuits sont proposés. Une feuille d'itinéraires est remise à chaque participant qui le souhaite. Il est possible de récupérer le fichier .gpx au départ en scannant un Qr code.
- Les participants doivent s'acquitter d'une cotisation de 3€ (décidée par les organisateurs). L'inscription est gratuite pour les moins de 12 ans, mais elle est obligatoire. Cette cotisation comprend votre participation à notre randonnée avec un ravitaillement unique sur le circuit.
- Les randonneurs peuvent prendre le départ au fur et à mesure des inscriptions. L'allure est libre. **Chacun est tenu de respecter comme il se doit le code de la route** et la charte du randonneur (mentionnée page suivante).
- Vous devez suivre le balisage (panneaux directionnels blancs avec la mention CAN et ruban de signalisation), mis en place la veille par nos bénévoles, pour vous guider tout au long des différents parcours.
- Les randonneurs doivent respecter les consignes des organisateurs, affichées sur le parcours.
- En cas de problème, vous pouvez contacter l'organisation (N° fournis sur la feuille d'itinéraire : Secouriste, Organisation, permanence au départ, Contact ravitaillement).
- **En cas d'incident grave, contacter impérativement le 112 (mentionné sur la feuille d'itinéraires).**
- L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de disparition d'éléments de balisage. Il est par conséquent conseillé d'assumer votre orientation et de vérifier que vous êtes sur le bon chemin à l'aide de votre feuille d'itinéraires.

- Le Café Associatif Neuvilleois (Le Père Colateur) sera ouvert aux randonneurs à partir de 10h. Possibilité de consommer des boissons chaudes, fraîches, petite restauration, produits locaux. Les tarifs sont affichés sur place.

CHARTRE DU RANDONNEUR :

1 - Restons sur les chemins (Ne traversons pas les champs afin de respecter le travail des agriculteurs, ni les sous-bois) : Simplyment, aimons et respectons la nature :-)

2 - Soyons discrets. Pensons aux propriétaires qui nous reçoivent, aux autres, à la sérénité de la nature.

3 - Apprenons à nos enfants à contempler les fleurs sans vouloir à tout prix les cueillir : c'est dans la nature qu'elles ont leur place où elles demeurent resplendissantes.

4 - Ne laissons ni traces de notre passage, ni déchets. Ne fumons pas en forêt.

5 - Tenons nos chiens en laisse. N'effrayons pas les animaux. Ne nourrissons pas les animaux en pâturage.

6 - Le long des quelques petites routes, marchons tous du côté gauche, en cédant le passage aux véhicules.

7 - Équillons-nous de chaussures adaptées à la randonnée pédestre.

Profitez-bien de notre randonnée ! Même si la pluie est au rendez-vous, c'est une belle journée !

Merci pour votre participation, à l'année prochaine :-)